

COMMUNE DE CAURO

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA - Joseph MELGRANI -
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT -
- Antoine PINNA -
- Notaires associés –
6, Bd Albert 1^{er}
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Louis-Valery VERGEOT, Notaire à AJACCIO, le 29 janvier 2024, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

La Commune de CAURO, personne morale de droit public en Corse du Sud, identifiée au SIREN sous le numéro 212000855 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé tant directement que du chef de son auteur, conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A CAURO (CORSE-DU-SUD),

Diverses parcelles en BND cadastrées section B lieudit **CAURO SOTTANO** N°352 pour 20 ca, 352 pour 20 ca, 352 pour 53 ca, 353 pour 35 ca, 353 pour 35 ca et 353 pour 01 a 06 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Louis-Valery VERGEOT